



## RÈGLEMENT DU VTT

**Samedi 22 août 2020 - COURSE VTT (26 Km)**

**Dimanche 23 août 2020- RANDONNEES (26, 20 et 12 Km)**

### 1. Préambule :

La 7ème édition du FORD X DEVA est organisée par le Cercle des Triathlètes de Nouvelle-Calédonie, affilié à la Fédération Française de Triathlon et à la Fédération Française de Cyclisme.

Le règlement de la Fédération Française de Cyclisme s'applique pour la course et les randonnées VTT les samedi 22 et dimanche 23 août 2020.

La réglementation fédérale est consultable sur [www.ffc.fr](http://www.ffc.fr).

### 2. Les épreuves et circuits

Il est prévu trois randonnées VTT non chronométrées :

- La randonnée « RANDO » de 20 km à partir de 14 ans ;
- La randonnée « RANDO » de 12 Km à partir de 10 ans ;
- La randonnée « VAE » de 26 km.

De 10 à 13 ans, la randonnée est sous la responsabilité des parents, la présence d'un adulte est

obligatoire et devra impérativement être inscrit à la randonnée. Pour les mineurs de plus de 13 ans, une autorisation parentale est obligatoire.

Pour le parcours ouvert au vélo à assistance électrique (VAE), l'horaire a été choisi afin d'éviter de croiser les randonnées prévues dans la matinée. Il est demandé au cycliste d'être très prudent vis à vis des autres concurrents.

Les concurrents confirment qu'ils sont conscients des risques inhérents à cette épreuve et qu'ils sont entièrement responsables pour tout problème de santé.

Pour les randonnées, un formulaire médical de non contre-indication au VTT vous est demandé.

Il est prévu une épreuve VTT chronométrées de 26 km, à partir de 17 ans. Cette course est ouverte en individuel licenciés et non licenciés dotés d'un certificat médical.

Le certificat médical est obligatoire, avec la mention « CYCLISME EN COMPETITION » ou LICENCE FFC, FFTRI, UFOLEP et FSGT (avec mention cyclisme). Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs et est téléchargeable lors de l'inscription.

Seuls les certificats médicaux datant de moins d'un an à la date de l'événement seront acceptés. Tout certificat médical falsifié ou non conforme à l'original délivré par un médecin dégagera la responsabilité de l'organisateur en cas d'accident.

Toute personne prenant le départ sans dossard, plaque et puce, ou après les bénévoles servants de serre-files ne sera pas considérée comme faisant partie de l'événement.

Toute aide ou assistance extérieure est interdite durant la course 26 km VTT. Divers ravitaillements seront prévus par l'organisation tout au long de l'épreuve jusqu'à l'arrivée.

### 3. Signalisation.

L'ensemble des circuits est balisé à l'aide de panneaux indicatifs et directionnels de ce type :



Les intersections entre les différents tracés sont signalées à l'aide de panneaux d'orientation A3 :



### 4. Comportement.

Il est demandé aux vttistes de se respecter mutuellement. La démarche de dépassement d'un autre concurrent doit être précédée d'une demande « je passe à gauche » ou « je passe à droite ».

Il est demandé aux accompagnants et concurrents de respecter les gestes barrières, préconisés par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, que ce soit sur le parking véhicule, le village ou sur le site de course.

### 5. Ravitaillement.

Plusieurs ravitaillements sont mis à disposition des vttistes, conformément aux plans de parcours. Un ravitaillement solide et liquide vous attend à l'arrivée. Une zone de propreté est

mise en place aux abords des ravitaillements. Vous devrez abandonner vos déchets dans cette zone uniquement et conserver les vôtres jusqu'à l'arrivée.



## 6. Matériel obligatoire.

Il est demandé aux vttistes d'avoir les équipements suivants :

- 1 VTT (non électrique, roues 26, 27.5 ou 29 pouces) ;
- Des freins ont bon état de fonctionnement ;
- Les cintres et bar-ends (guidon) bouchonnés ;
- Les Go Pro et autres caméras d'actions sont interdites sur le VTT et sur le VTTiste ;
- Un casque jet à jugulaire sanglée ;
- Une paire de chaussures de sport fermées ;
- La plaque attachée sur le guidon (si fournie par l'organisation) ;
- Un bidon d'eau 33 cl minimum.

Un kit de réparation (pompe, démonte pneu, chambre à air notamment) et des gants sont vivement conseillés.

## 7. Inscriptions, plaques et dossards :

Les inscriptions sont disponibles en ligne sur [www.inlive.nc](http://www.inlive.nc) jusqu'au 19 août 2020 minuit, et sont bloquées à 500 participants pour la journée de dimanche. Aucune inscription ne se fera sur place. Et les remboursements seront possibles sur demande, avant la remise de la plaque et déduction faite des frais de course (voir "Annulation" ci après).

Pour des raisons de délai de fabrication, les inscriptions enregistrées après le 12 août 2020 minuit, ne pourront bénéficier du tee-shirt de l'évènement.

Les plaques et dossards seront remis les lundi 17 et mardi 18 mai 2020, de 12h à 17h chez FORD au 218 rue Armand Ohlen, Porte de Fer.

Aucun dossard ne peut être retiré le jour de la course. (Exception faite des personnes résidant en dehors du grand Nouméa).

Pendant la course, les participants doivent obligatoirement avoir leur plaque en VTT. Les plaques ne doivent pas être pliés ni coupés.

## 8. Pointage avant la course :

Avant la course : l'ensemble des participants doivent se présenter au pointage de leur course et randonnées sans quoi ils ne seront pas classés ou référencés respectivement.

Pour la course VTT, le pointage se fera par Inlive sur la route, près du départ :



Le pointage de la randonnée se fera au village. Les mineurs âgés de 10 à 13 ans devront se présenter au pointage avec leurs parents et ils seront sous leur responsabilité.

### 9. Responsabilité :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation avant, pendant et après les courses. Les participants sont responsables de leur matériel individuel et de tout leur équipement sportif (VTT compris).

### 10. Circulation.

En voiture, à VTT ou à pieds, les participants doivent respecter les règles du code de la route dans les parties du circuit empruntant les voies soumises à ce code, et ouvertes à la circulation. A l'intérieur du centre d'accueil de Poé, la vitesse est limitée à 10 km/h. Le stationnement des véhicules se fait exclusivement sur les parkings matérialisés et en respectant les emplacements réservés.

## 11.Niveau.

La course et randonnées se déroulent sur un terrain en extérieur, de petite montagne, avec des risques inhérents à ce milieu (terrain, autres participants, obstacles cachés ou non, racines, trous, boue...). Les compétiteurs doivent être apte à la pratique du ou des sports pratiqués. Les participants doivent rouler dans le cadre d'une gestion rationnelle de leur forme physique. En cas de chute, l'organisation ne peut en aucun cas être tenue comme responsable des blessures occasionnant, ou non, une interruption de travail, ou une casse de matériel.

## 12.Assurance.

Chaque participant déclare être assuré personnellement. Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance (qui ne couvre pas le décès, l'invalidité et les frais médicaux). Le pass compétition correspond à l'assurance journalière du participant non licencié en individuel (compris dans le prix de l'inscription) pour la course de 26 km.

## 13.Autorisation parentale.

Une autorisation parentale téléchargeable est obligatoire pour les mineurs pour toutes les courses et randonnées.

## 14.Classement et remise des prix.

Pour la course 26 km, l'épreuve donnera lieu à un classement scratch homme et femme ainsi qu'un classement par catégorie d'âges (SENIOR et MASTER 1, 2 et 3).

Le classement n'est pas cumulatif. La remise des prix et un tirage au sort se feront en début d'après-midi le samedi, en même temps que le triathlon.

Les lots non récupérés par les concurrents durant la remise des prix ne pourront PAS être remis à une autre date.

## 15.Tirage au sort.

En début d'après midi, un tirage au sort parmi l'ensemble les randonneurs sera organisé afin de répartir l'ensemble des lots offerts par nos partenaires. En cas d'absence de la personne, celui est remis en jeu.

## 16.Respect de l'environnement.

Nous plaçons ce week-end sous le signe du sport « nature ». Une attention particulière sera donnée au respect des règles du domaine de DEVA et du centre d'accueil de Poé et à l'absence de tout type de déchets sur tous les sentiers fréquentés durant le week-end. Les participants s'engagent à respecter les espaces naturels traversés.

Nous vous encourageons à opter pour le co-voiturage.

## 17.Annulation.

L'organisation se réserve le droit de pouvoir annuler l'événement en cas de force majeure (conditions météorologiques, niveau de risque incendie extrême, ou autres...). Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs

dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation. Au sens de l'article 1148 du code civil (définition d'un cas de force majeure), l'organisation n'est pas dans l'obligation de rembourser les compétiteurs en cas d'annulation mais fera son maximum pour reporter l'épreuve.

Dans le cas où l'organisateur déciderait de rembourser les participants, les modalités de seront les suivantes :

- Remboursement intégral avant le 12 août 2020, minuit, déduction faite des frais d'inscription (150 F.CFP) ;
- Remboursement intégral après le 12 août 2020, minuit, déduction faite des frais d'inscription et du coût du t-shirt technique (1650 F.CFP).

### 18. Droit à l'image.

Le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images le représentant, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

### 19. Site du Centre d'accueil de Poé (CAP).

Le centre d'accueil de Poé accueille le site de course du FORD X DEVA. Sur l'ensemble du site, le règlement intérieur s'applique.

Il est interdit notamment :

- de boire ou d'introduire de l'alcool ;
- de fumer ;
- d'introduire des animaux même tenus en laisse ;
- d'utiliser des articles pyrotechniques et des substances inflammables ;
- de causer des dégradations ou dommages aux installations (murs, serrures, portes, revêtement, interrupteurs, etc.) ;
- d'accéder par la plage aux locaux du CAP par les non utilisateurs.

Le centre étant situé dans une réserve totale, il est formellement interdit de ramasser, récolter tout végétaux, animaux et d'allumer des feux de tout type, y compris sur la plage.

En cas de non-respect du règlement intérieur du CAP, toute personne pourra être exclue sans prétendre à un quelconque remboursement.

Toutes destructions, dégradations et détériorations dûment constatées dans l'enceinte du CAP peuvent faire l'objet de poursuites.

### 20. Acceptation du règlement.

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et l'éthique de course. Tout manquement à l'une de ces règles entraînera une pénalité de temps ou la mise hors course du participant, de l'équipe sur décision du comité d'organisation.

Renseignements organisation : [challengexdeva@gmail.com](mailto:challengexdeva@gmail.com)